DIRECTION DONNÉES, ÉTUDES ET CONNAISSANCES (DDEC)



OPEN DATA

ATELIER FRESQUE DE LA DONNÉE OUVERTE

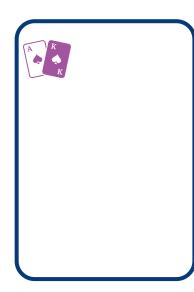


L'OPEN DATA, QU'EST CE QUE C'EST ?

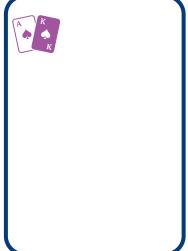
L'ouverture des données est une politique publique qui encourage le développement des portails de mise à disposition de données et favorise la mobilisation et la réutilisation de données dans l'action publique. Elle est notamment encadrée par la Loi pour une République numérique, dite Loi Lemaire de 2016 (LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016). Ce texte contraint les administrations d'État, les collectivités locales de plus de 3 500 habitants, les établissements publics et les organismes privés, chargés d'un service public d'au moins 50 salariés, à publier leurs données dans un format ouvert, accessible et réutilisable.

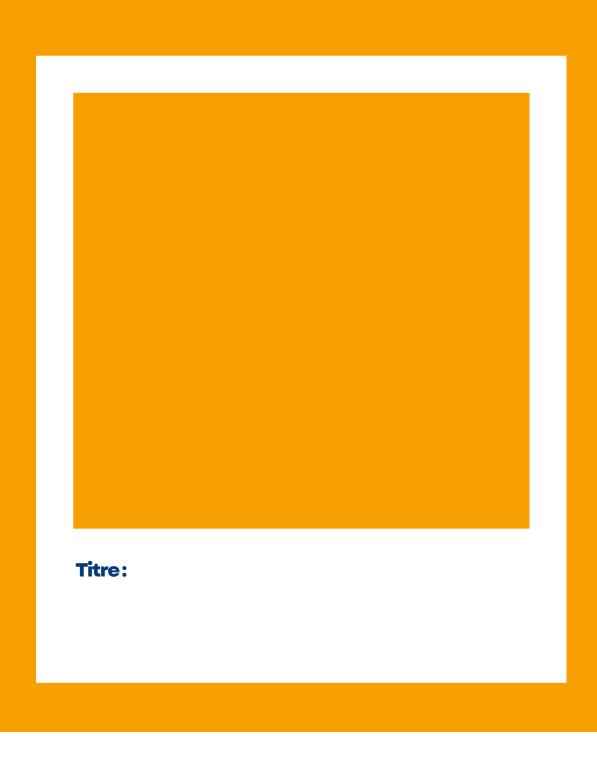
Les cartes qui m'ont le plus				
Fresque de la donnée ouverte	interpellées:			
seine Saint Denis				
Direction Données, études et connaissances (DDEC)				
Une idée Datactivist				

Jeu de donnée dont j'ai besoin:









LA PHOTO DE MA FRESOUI

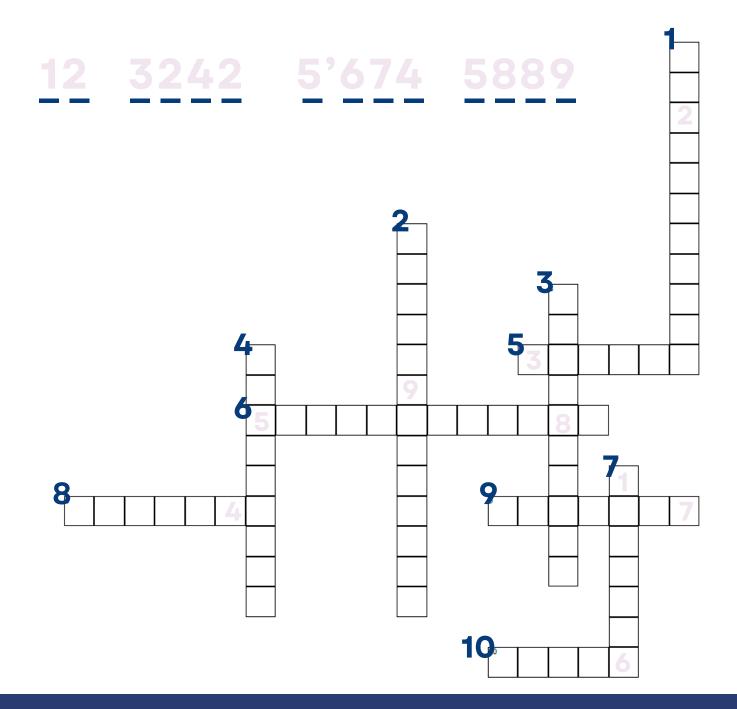
L'histoire de ma fresque:

				•••••
•••••	•••••	••••••	•••••	•••••
	•••••	•••••		

CONTACT OPEN DATA

Une question? Un jeu de données à ouvrir?

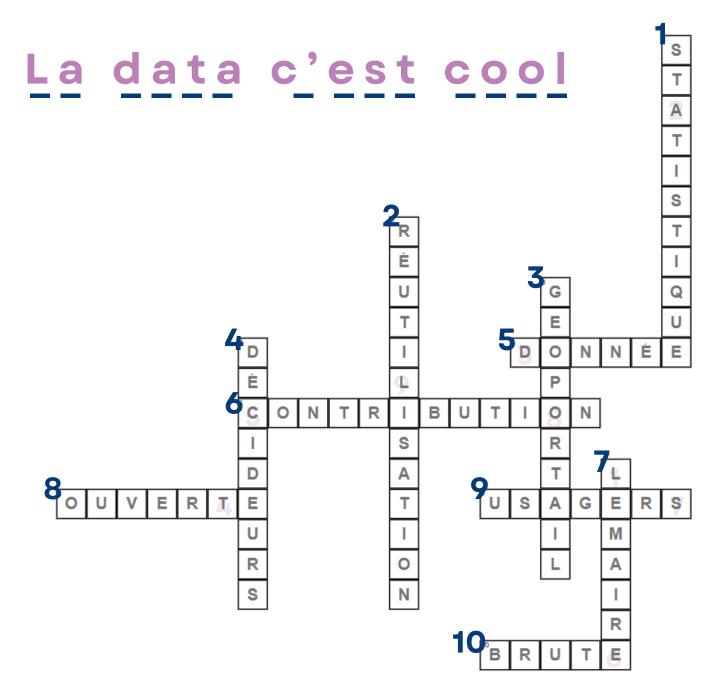
data@seinsaintdenis.fr



- 1) Données numériques analysant des phénomènes sociaux, économiques ou politiques, souvent publiées par les gouvernements pour informer le public.
- 2) Action de réemployer des données publiques déjà existantes dans un but différent de celui pour lequel elles ont été initialement créées.
- 3)Plateforme en ligne offrant un accès aux données géographiques du département de la Seine-Saint-Denis.
- 4) Acteurs utilisant les données ouvertes pour prendre des décisions politiques, économiques ou stratégiques, ou les commanditaires de projets open data.
- 5) Information brute ou traitée, élément de base pour l'analyse ou la compréhension d'un sujet donné.

- 6) Participation des agents et de la communauté à l'enrichissement et à la mise à disposition des données dans l'esprit de l'open data.
- 7)Nom de la ministre à l'origine de la loi pour une République numérique, visant à promouvoir l'open data et l'accès aux données publiques.
- 8) Libre, accessible et modifiable, caractéristique des données permettant leur utilisation sans restriction.
- 9)Personne bénéficiant des services ou informations fournis par les données ouvertes, par exemple, les citoyens ou les entreprises du département.
- 10) Non traité, donnée disponible sans transformation ni analyse préalable, telle qu'elle est collectée ou enregistrée initialement.

Merci pour votre participation et restez connecté-e pour la solution !



- 1) Données numériques analysant des phénomènes sociaux, économiques ou politiques, souvent publiées par les gouvernements pour informer le public.
- 2) Action de réemployer des données publiques déjà existantes dans un but différent de celui pour lequel elles ont été initialement créées.
- 3)Plateforme en ligne offrant un accès aux données géographiques du département de la Seine-Saint-Denis.
- 4) Acteurs utilisant les données ouvertes pour prendre des décisions politiques, économiques ou stratégiques, ou les commanditaires de projets open data.
- 5) Information brute ou traitée, élément de base pour l'analyse ou la compréhension d'un sujet donné.

- 6) Participation des agents et de la communauté à l'enrichissement et à la mise à disposition des données dans l'esprit de l'open data.
- 7)Nom de la ministre à l'origine de la loi pour une République numérique, visant à promouvoir l'open data et l'accès aux données publiques.
- 8) Libre, accessible et modifiable, caractéristique des données permettant leur utilisation sans restriction.
- 9)Personne bénéficiant des services ou informations fournis par les données ouvertes, par exemple, les citoyens ou les entreprises du département.
- 10) Non traité, donnée disponible sans transformation ni analyse préalable, telle qu'elle est collectée ou enregistrée initialement.